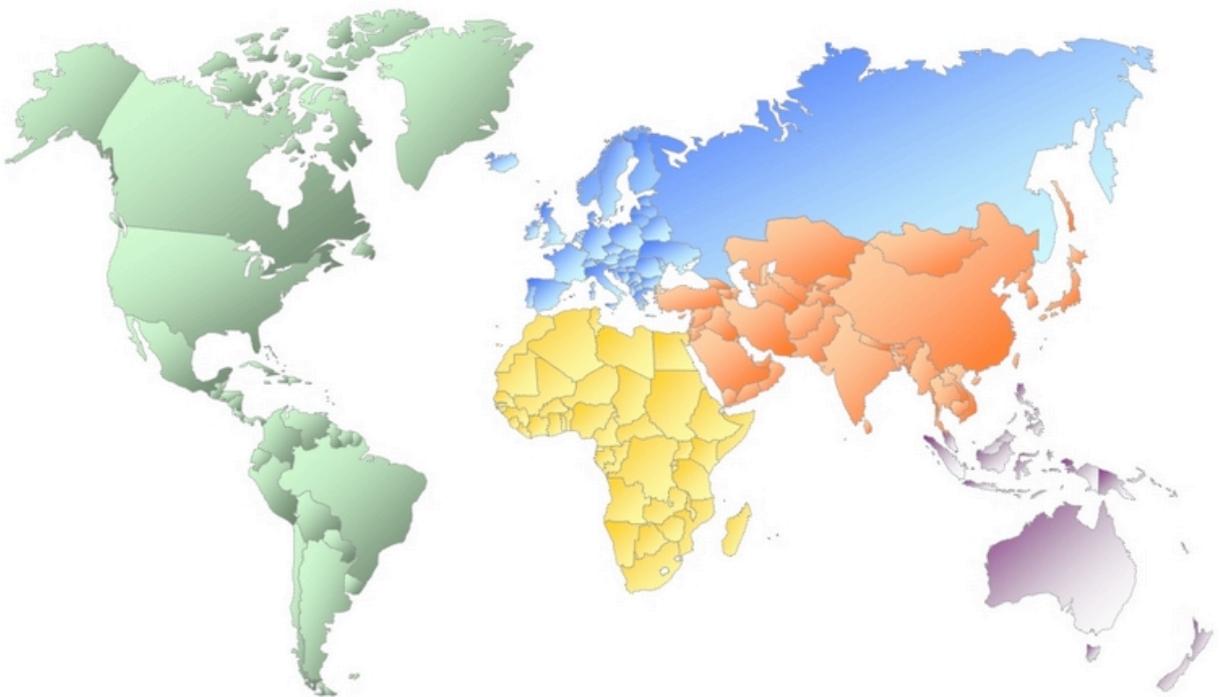


Cycle d'études 2006-2007

LA MONDIALISATION :
UNE DYNAMIQUE INÉVITABLE, CHANCE OU
MENACE POUR LA FRANCE ET L'EUROPE



Rapporteur général : **Philippe GELLE**

Rapporteur général

Philippe Gellé

Membres du groupe du Tarn

Président : Pierre-Alain Villard
Secrétaire : Jean-Pierre Dussaix
Secrétaire adjoint : Georges Aix

Membres :

Bruno Ansart

Capitaine Aunis, Jean-Claude Barry, Bernard Calastreng, Jean-Claude Debart, Jean Decouard,
Pierre Escande, Florence Fonda, Robert Garrigue, S. Maury, Patrick Neolas,
Valérie Pietravalle, Jean-Luc Pistre, Philippe Saint-Jean, Jean-Michel Vazzoler, Michel Vidal
Philippe Vuilleumier

Membres du groupe de Toulouse du samedi

Président : Jean-Pierre Marichy
Vice-Président : Guy Franco
Rapporteur : Philippe Gellé
Secrétaire : Christelle Matheu

Membres :

Marc Beauvois, Jean Bourdel, Gérard Brault Noble, Nicole Crémadeills, Thierry Darney, Christian
Dauch, Michel-Joseph Durand, Olivier de Gentil,
Jean-François Hurstel, François Laplane, Jérémy Roumian, Jean Sarda
Anne-Catherine Welté

le rapport n'engage que les membres de chaque groupe quant aux propos tenus.

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION	4
II - LA MONDIALISATION : Histoire et évolution des hommes	
II - 1 - Quelques données temporelles	4
II - 2 - Les diasporas et les communautés transnationales	5
II - 3 - Les communautés virtuelles	7
III - UNE ECONOMIE BOULEVERSEE PAR L'ACCELERATION DES ECHANGES ET LES DELOCALISATIONS	
III - 1 - Des remises en cause	7
III - 2 - Etats des lieux en France et en Europe	8
III - 3 - La vision française : le rapport CARAYON	9
III - 4 - Quel angélisme, quels exemples ?	9
III - 5 - Quelles conséquences ?	10
III - 6 - Quelles leçons à tirer ?	12
IV - ECOLOGIE et MONDIALISATION : vers une prise de conscience collective	13
V - LE DEVELOPPEMENT DURABLE : une réponse face à la mondialisation pour allier économie, écologie, politique et société	14
VI - LA MONDIALISATION : une dynamique inévitable, une chance pour la France et l'Europe	17
VII - CONCLUSION	18
VIII - ANNEXES	19

I – INTRODUCTION.

Au sens large du terme, **la mondialisation ou globalisation** (appellation anglo-saxonne), est un ensemble de mécanismes qui intègrent des concepts aussi divers que la politique, l'économie, la culture, la société, la défense au niveau de la planète. D'un point de vue économique, la mondialisation est l'ouverture des économies nationales à l'échelle mondiale grâce à la déréglementation, modifiant ainsi les processus d'échanges commerciaux, les recrutements de personnel, les circuits financiers, les zones de production...

La mondialisation est un processus qui s'inscrit dans l'Histoire économique mondiale. Elle est une phase historiquement connotée de l'expansion du capitalisme de marché. Elle se caractérise par une accélération des échanges et de l'ouverture des peuples reposant sur l'activité de millions d'acteurs indépendants engagés dans l'accroissement des marchés et du commerce international qu'Internet, le développement des conteneurs et celui des infrastructures ont facilité. Elle profite au plus grand nombre mais sa configuration globalisée¹ actuelle avec sa dimension financière prépondérante génère un certain nombre d'effets pervers et d'angoisses pour nombre d'individus.

Elle affecte davantage les anciennes démocraties qui s'étaient épanouies à l'abri de la concurrence de nombreux Etats écartés des échanges pour différentes raisons (régime communiste, géographie, sous-développement...). Ainsi, l'Europe a vécu cinq siècles sur une position de rente objective et les anciennes situations privilégiées sont à présent définitivement remises en causes.

Toutefois, P. LAMY, prenant de la hauteur, rappelle que « *l'intégration croissante au commerce mondial est un défi pour tous les pays, du même ordre que le progrès technique. Elle crée des gains d'efficacité mais elle transforme aussi le tissu économique et social. La difficulté, c'est que les gens qui en bénéficient, et il s'agit du plus grand nombre, en sont peu conscients, alors qu'elle pénalise un nombre de gens plus restreints mais de façon spectaculaire* ».

Aussi, nous tâcherons d'analyser la dimension historique du concept, puis nous exposerons notre vision française pour en arriver au problème spécifique de la France et du rôle de l'Europe. Dans une dernière partie nous affinerons notre analyse et avancerons quelques préconisations.

II – LA MONDIALISATION : Histoire et évolution des hommes.

II-1 - Quelques données temporelles.

Quatre grandes périodes de l'histoire, permettent de mieux comprendre l'évolution des hommes dans un contexte géopolitique qui n'a cessé de s'élargir.

- **Avant le XVII^{ème} siècle :**

La population mondiale est peu importante, mais les échanges culturels, économiques, technologiques entre les civilisations existent déjà. La renaissance marque un tournant dans la perception du monde par les hommes, grâce aux conquêtes maritimes européennes, à l'imprimerie, à une meilleure connaissance de la terre (rotondité) : c'est l'ère de la communication et des découvertes.

- **Du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle :**

Le siècle des lumières bouleverse la réflexion et le raisonnement, on prend conscience de l'héliocentrisme, la presse apparaît, les européens colonisent de nouveaux pays, le XIX^{ème} siècle marque le début de l'industrialisation, les matières premières et les énergies fossiles sont exploitées, les échanges économiques et culturels s'amplifient, le transport maritime est important, les conflits régionaux apparaissent, les notions de frontières se précisent : c'est l'ère de la colonisation et de l'industrialisation.

- **le XX^{ème} siècle :**

Le XX^{ème} siècle marque la mondialisation des conflits, l'émergence de super-puissances, les alliances entre pays lointains. Les deux guerres mondiales vont modifier les rapports entre ces pays, leurs échanges, leurs espaces géographiques et même leurs modes de communication : le traumatisme des deux guerres et ses conséquences sur notre société est très bien décrit par le Doyen Lazorthes lors de son intervention de mars 2001.

Pour le Doyen Lazorthes la mondialisation est un facteur de paix malgré un problème persistant : le fanatisme religieux.

Ce fanatisme religieux débouche progressivement sur une nouvelle forme de terrorisme, qui selon Ali LAIDI, chercheur à l'IRIS, explique que « l'hyper terrorisme ne serait pas un phénomène irrationnel mais correspondrait à une démarche politique concomitante de l'émergence et du développement de l'unilatéralisme américain. La fin du bipolarisme engendré par la chute du mur aurait permis la renaissance de concurrence des puissances notamment à partir de guerre économique. Les nations arabes seraient les grandes perdantes du choc des puissants. ». **Ceci nous amène à considérer les notions de diasporas et de communautés transnationales qui sont au cœur de la mondialisation.**

II-2 - Les diasporas et les communautés transnationales.

Le terme de diaspora apparaît en 1909, à partir du grec *diasperein* (disséminer).

Dans le champ de l'histoire religieuse, il évoque la dispersion des juifs lors de la destruction du second temple de Jérusalem par les légions romaines vers 70 après J.C. A partir des années 1960, le terme va désigner l'ensemble des membres dispersés d'un groupe social ou ethnique (D. Chinoise, arménienne, etc.). La notion de diaspora est d'abord attachée à l'espace.

Le terme évoque la dispersion d'un peuple qui, à partir d'un territoire, se dissémine dans d'autres aires géographiques.

Il peut s'avérer utile d'évoquer ce qui motive les dispersions. Traditionnellement, on pense aux guerres, aux famines et aux désastres économiques ou sociaux qui jalonnent l'histoire. Il faut aussi considérer les désastres écologiques liés par exemple à l'accès à l'eau ou à la forêt. Les géographes contemporains classent en trois types les causes de dissémination :

- dispersion contrainte, en l'absence de pays propre (diaspora juive antique);
- difficulté d'existence plus ou moins momentanée (diaspora portugaise, irlandaise) ;
- choix d'activités et de modes de vie.

La mondialisation agit sur cette dimension spatiale. Information, capitaux et marchandises circulent vite, incitant à plus de mobilité (tant en quantité qu'en réactivité aux événements). Mais la circulation des personnes est moins simple. Ainsi, le modèle diasporique traditionnel est profondément modifié, par les liens et les activités que tissent des individus et des groupes à cheval sur les frontières. C'est ce que l'on nomme des **espaces sociaux transnationaux**, définis par « *les liens qu'entretiennent, de façon constamment renouvelée, des personnes, des organisations, des réseaux, dont l'activité transcende les frontières des Etats nations* ¹ »

Pour Th. Faist, quatre types d'espaces sociaux transnationaux peuvent être décrits² :

¹ L. Basch, N. Glick Schiller, et C. Szanton Blanc : « *Nations Unbound : transnational projects, post colonial predicaments, and deterritorialized Nation-State* », Gordon and Breach, 1994 ; T Faits, « *The Volume and dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces* », Oxford University Press 2000; A. Portes, LE. Guarnizo et Patricia Landolt, « *The study of transnationalism: pitfalls and promises of an emergent research field* » Ethnic and racial studies, Vol XXII, n°2, 1999.

² Selon Thomas Faist. Pr de sociologie à l'Université de Bielefeld (All)

- **Des réseaux de parenté.** Ils concernent les familles dont un ou plusieurs membres travaillent à l'étranger, dans le cadre d'un programme d'immigration temporaire ou de détachement professionnel. Ces groupes partagent un fort sentiment d'appartenance à un lieu commun, la terre d'origine. Les familles transnationales organisent une solidarité entre leurs membres, les membres expatriés transférant le plus souvent l'essentiel de leur revenus à ceux restés « au pays ».
- **Des réseaux d'intérêt.** Ils se structurent autour d'un objectif commun, de nature politique, scientifique ou commerciale. Informations et services sont échangés au sein du réseau dans le but de promouvoir le respect des droits de l'homme ou la protection de l'environnement. Outre ses thématiques bien connues, c'est au tour des questions liées à l'immigration se sont constitués les réseaux plus récents. Certains de ces réseaux sont parvenus à faire inscrire la question des discriminations au sein de traités européens comme celui de Maastricht.
- **Les organisations transnationales** sont généralement de petits groupes, comme les familles transnationales. Les liens sociaux et symboliques s'y caractérisent néanmoins par un plus haut degré de contrôle formel et de coordination. Les ONG. internationales constituent un type précoce d'organisations transnationales. Elles sont souvent émergées de réseaux d'intérêts comme la Croix-Rouge, Amnesty international ou Greenpeace.
- **Les communautés transnationales** sont cimentées par des liens sociaux et symboliques particulièrement denses, allant de pair avec un haut degré d'intimité, de profondeur émotionnelle, l'obligation morale et parfois même de cohésion sociale. La proximité géographique ne conditionne pas l'existence de telles communautés.

Pour M. Bruneau, on décrit quatre types de diasporas³ :

- un premier groupe se structure autour d'un **pôle entrepreneurial** (diaspora chinoise par ex.) ;
- un deuxième dans lequel la **religion**, souvent associée à la langue est le principal élément structurant (D. juive, grecque,...) ;
- un troisième ensemble s'organise autour d'un pôle plus **politique** (création d'un état nation. D. palestinienne...)
- enfin un quatrième correspondrait à un pôle **racial et culturel**, avec une fluctuation des définitions d'identité (D. noire).

Il convient donc de souligner la différence entre diaspora et communauté transnationale :

- Dans une diaspora existe un ancrage fort dans le territoire d'installation et une coupure nette avec le territoire d'origine, devenu volontiers un objet mythique ;
- Pour une communauté transnationale, seul existe vraiment le lieu d'origine, vers lequel l'individu reste orienté, alors que le lieu d'installation est considéré comme provisoire.

Entre les deux peuvent exister des situations intermédiaires.

La France serait donc constituée de diasporas. La mondialisation aurait simplement agrandi le modèle. De plus, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ne fait que briser ces frontières entre les individus. Ces NTIC sont susceptibles de faciliter l'émergence du communautarisme, on passe d'un mode de communication physique à une dématérialisation des échanges ; il est donc devenu possible de garder un contact permanent avec son pays d'origine, dans sa langue d'origine, ce qui favorise le repli sur soi. Ces échanges entre individus tendent à se développer au travers de communautés dites virtuelles et via le réseau Internet.

II-3-Les communautés virtuelles.

On distingue dans l'environnement Internet plusieurs types de groupes d'internautes appelés communautés virtuelles (COMVIR).

- **Les communautés virtuelles d'intérêts** : ce type de communauté rassemble des membres autour d'un thème d'intérêt commun. Il s'agit de fédérer les membres via un portail offrant une multitude de services (informations, forums, chats...).
- **Les communautés virtuelles d'apprentissage** : il s'agit ici de réunir des apprenants et des formateurs dont le but est la formation. Chaque stagiaire participe de manière individuelle ou collective à des unités d'enseignements, apporte son savoir faire à la communauté. Les tuteurs, formateurs, pilotent ces stagiaires.
- **Les communautés virtuelles de pratiques** : n'utilisent pas nécessairement un portail et se contentent en général de lieux d'échanges tels que newsgroups, forum ou listes de diffusion. Elles regroupent des membres ayant des pratiques semblables à un métier ou un hobby.
- **Les communautés virtuelles de projet** : elles réunissent un petit nombre de personnes (10 à 12) autour d'un projet commun. La validée de ces communautés est limitée à durée de vie du projet. On y pratique le travail collaboratif.

Par ces exemples, il apparaît clairement que ces communautés dites « virtuelles » font disparaître les notions de frontières : il est devenu possible aujourd'hui de travailler avec un Brésilien grâce au travail collaboratif, on peut partager les mêmes passions que l'on soit au Japon ou en France, on peut se former aux Etats-Unis en étant en Europe, on peut également garder un contact fort avec son pays d'origine....

Ces nouveaux modes de communication font aussi partie d'un processus très bien intégré dans la nouvelle gouvernance économique mondiale.

Cette nouvelle économie sans frontière fait douter la France.

III - UNE ECONOMIE BOULEVERSEE PAR L'ACCELERATION DES ECHANGES ET LES DELOCALISATIONS.

III-1 - Des remises en cause.

Sept problèmes générés par la mondialisation concernent plus ou moins l'ensemble des grands pays industrialisés. Ils ont une incidence directe ou indirecte particulièrement forte en France :

1. **La confrontation État-marché, démocratie-marché** : Il se crée un déséquilibre entre « *le marché, qui est le meilleur système d'allocation efficace des ressources, et la démocratie, qui est le meilleur système d'allocation juste des ressources* ».
2. **La logique de pôle d'attractivité face à la logique de pôle de compétitivité** : les Etats sont ainsi mis en concurrence sur leurs politiques économiques, sociales et fiscales.
3. **L'exclusion de certains États du processus de la mondialisation** : puisqu'il est inégalement partagé, le processus de la mondialisation globalisée accélère les flux migratoires vers les pays où se crée la richesse ce qui engendre des comportements xénophobes.
4. **Le risque du nationalisme économique** : face à la progression de la mondialisation, certains Etats en arrivent au nationalisme économique ce qui conduit, en Europe, au risque de détricotage du marché unique et à faire d'un espace de coopérations potentielles et de synergies souhaitables, un espace de rivalités contreproductives.

5. **La destruction des solidarités et la montée de l'anxiété** : la mondialisation accentue la fragmentation de la société entre les catégories qui bénéficient des effets de la croissance mondiale et celles qui subissent directement ou indirectement l'impact de la concurrence internationale.
6. **La crise du multilatéralisme** : les échecs répétés du cycle de DOHA ont ouvert la voie à une multitude d'accords bilatéraux qui remettent en cause le multilatéralisme, et son semblant d'équilibre. Ils risquent d'ouvrir la voie à une véritable « loi de la jungle ».
7. **Le « courtermisme » suicidaire** : « C'est la rentabilité des opérations financières qui fixent la norme pour les autres activités ». Cette tendance à privilégier le rendement des capitaux se fait au détriment des investissements à long terme considérés comme plus risqués.

III-2 - Etats des lieux en France et en Europe.

L'Europe a vécu cinq siècles sur une position de rente objective or les anciennes situations privilégiées et notre système classique de pensée sont à présent définitivement remis en cause par la mondialisation. Deux exemples parmi les sept recensés précédemment : le déséquilibre entre marché et démocratie à travers la confrontation État-marché, et plus récemment la crise du multilatéralisme.

Mais le questionnement fondamental sur la philosophie du processus ne fait véritablement débat qu'en France. Ce débat est illusoire et dangereux car il évite de se porter sur d'autres questions décisives pour notre pays. La mondialisation nous fait traverser une crise essentiellement nationale. Elle est le symptôme d'un manque cruel de confiance en nos possibilités, bouscule nos certitudes sur la pertinence de notre « modèle », révèle son défaut d'actualisation. En réalité, la France doit arriver à **se mettre en situation positive pour produire la maîtrise de la mondialisation.**

Pour l'heure, l'ensemble des indicateurs macroéconomiques nous sont défavorables et nous font régresser dans les classements internationaux. Or le monde d'aujourd'hui est à l'image d'une globalisation qui ne cesse de rebattre les cartes et de remettre en question les hiérarchies. **Dans ce contexte, à ce jour, la mondialisation n'est pas encore une chance pour nous.**

L'Europe, quant à elle, n'est pas arrivée à un stade de maturité suffisamment convaincant. Pis, elle semble se distendre. Les Etats-membres apparaissent plus en position de repli qu'en synergie. Elle n'est pas la solution à notre problème. Elle **ne nous reformera pas, mais fait sans doute partie de la solution.**

Une analyse plus profonde des raisons de nos difficultés avec ce processus fait apparaître **trois facteurs** :

- **Un facteur historique et culturel** qui explique la montée en puissance de l'État jusqu'au concept d'État-providence, puis à la naissance d'une société d'assistance et à un affaiblissement progressif, assez répandu, de la valeur travail.
- **Un facteur économique** dû essentiellement à des politiques inadaptées qui ont consisté à privilégier les corrections de court terme au détriment des politiques de l'offre.
- **Un facteur administratif et politique** puisque, d'une part, la structure politique s'est calquée sur les différentes strates administratives que la décentralisation est loin d'avoir diminuées et puisque, d'autre part, les effets des réformes les plus adaptées dépasseraient l'horizon politique sur lequel les élus peuvent ou veulent s'engager.

III-3 - Le rapport CARAYON.

Bernard Carayon part du constat suivant : la France semble être en proie à un doute sur ces capacités à faire face au phénomène de la mondialisation. Ce doute et ces interrogations se sont récemment

illustrés dans les débats sur le déclin de France. La globalisation financière dont les caractéristiques les plus visibles sont les impératifs de rentabilité à court terme imposés aux entreprises d'une part et d'autre part l'élargissement de l'U.E à 25, bientôt 27, donnent aux Français le sentiment que leur pays pèse peu dans le monde d'aujourd'hui, tant au niveau économique que politique et que la souveraineté de la France subie une lente mais inexorable érosion.

Parallèlement, deux défis majeurs sont à relever par la France dans ce contexte : celui de l'énergie et des ressources et celui de la sécurité (menaces internationales du terrorisme, le crime organisé, la cyber criminalité, etc.).

La méthode que propose B. Carayon est la suivante : partir de la situation actuelle du monde (l'essor sans précédent du phénomène de mondialisation) pour en analyser les opportunités et les contraintes de la France et de l'Europe, le but étant de se mettre « à armes égales » avec nos partenaires et compétiteurs. Les propositions du rapport sont axées sur les besoins des entreprises, mais touchent essentiellement la sphère publique au sens large, avec, entre autres, la recherche, le financement, la conquête des marchés extérieurs.

Le plan du rapport est en quatre parties mais on peut le synthétiser autour de trois thèmes forts :

- La dimension politique de la normalisation ;
- Le financement de l'intelligence économique et des technologies de l'information ;
- La capacité à exercer de l'influence et à conquérir des marchés.

Des propositions :

- dispenser les PME/PMI de publier leurs comptes (unique en Europe) ;
- rendre visible la proportion de loi émanant de l'U.E et du parlement français.

Ce rapport CARAYON montre bien l'inéquation entre notre vision Franco-Française et la réalité du phénomène de la mondialisation.

Il semble que nous cultivions parfois une forme « d'angélisme » qui empêche une analyse objective de la situation, même si cette mondialisation fait l'objet d'une prise de conscience récente en France, même si elle a commencé au moins depuis la chute du mur de Berlin et, sans doute, bien avant.

III-4 - Quel angélisme, quels exemples ?

Cet angélisme va du plus haut au plus bas, tout lui est bon. Ce qui est vrai pour la France peut se transposer dans beaucoup de pays d'Europe :

- Universalisme, créationnisme, biblisme, christianisme, village-monde, mais encore haute philosophie des droits de l'homme, philosophie des lumières, républicanisme, soldats de l'an I, Europe ou Région, représentent les acceptions les plus nobles d'un certain angélisme.
- Vanité, orgueil, prétention (de toute façon, les plus forts, les français se débrouilleront toujours), sel de la terre, don de leçons au monde, humanitarisme forcené (2 ans au Burkina, quelle dimension). Confiance totale aux ONG, accueil de tous y compris la misère du monde, France Terre d'asile (plate forme de porte-avions dans un océan tourmenté) vanité-courage-invulnérabilité, manque d'humilité et de prudence pour des acceptions moins brillantes de l'angélisme.

Au total, à certain moment, nous pouvons apparaître comme une société empêtrée dans son modèle (invulnérable) essayant, avec difficulté parfois de nous adapter à un contexte mondial dont nous sous-évaluons la vitesse d'évolution.

Les cycles sont presque une fatalité. L'occident va vers son déclin, en tout cas, il a 1 chance sur 2. Hakimel AROUI, ex-conseiller du P.M. RAFFARIN, pouvait dire : « Nous vivons un affrontement mondial fondé sur 2 systèmes de valeur : l'inégalité et l'égalité. Si l'égalité triomphe, les français pourront trouver dans le monde, des réponses correspondantes à ce qu'ils ont le sentiment d'être, et la crise financière passera, suivie d'une renaissance politique et économique. ».

Quelques exemples :

Les rendements boursiers ? Réalités ou illusions ?

Depuis quelques années, la croissance mondiale a développé les échanges pays développés/pays émergents au point que le CAC 40 est à 2/3 représentatif des industries des pays tiers.

Si on considère le couple Consommateurs USA/Producteurs chinois : les premiers dépendent sans compter en s'endettant, en important massivement des produits à bas coût ; les seconds travaillent d'arrache-pied, produisent à faible coût et consomment peu.

La dynamique boursière dans nos pays développés (CAC 40 à 5600) repose sur l'exportation massive de capitaux vers les pays émergents et la récupération d'un rendement maximum. Pour combien de temps ? 5, 10, 15 ans ?

Quid du jour où les pays émergents exporteront à leur tour leurs capitaux vers les pays développés, ne consacrant que 50% de leur PIB à leur propre économie ?

Notre politique africaine.

Joyau de notre politique de coopération : amitiés, invitations, visites de présidentiabiles et danses folkloriques suffisent à nous illusionner. Depuis 10 ans, la Chine tisse des relations d'interdépendance, à une vitesse fulgurante.

Les matières premières du Nigeria et Angola (pétrole), de la Guinée équatoriale, du Congo, du Soudan, de la Zambie (cuivre), Afrique du Sud, Bénin (coton), sont préemptées en échange d'un marché de consommation du type automobiles, télécommunication, biens de consommation divers).

- 2003 à 2005, les exportations chinoises vers l'Afrique : + 35 % par an.
- 2006 : 37 M\$. Objectif 2010 : 100 M\$
- 2006 : 800 entreprises chinoises. Importance du sommet Chine / Afrique du Sud.
- 45 % des aides au développement de la Chine vont vers l'Afrique ; les chinois veulent
- passer des contrats gagnants-gagnants, se moquant des Européens qui recherchent
- toujours les contrats gagnants / perdants.
- Et si la Chine absorbe 20 % du pétrole sub-saharien, l'Inde cherche à en faire autant.

III-5 - Quelles conséquences ?

a) Sur l'emploi.

En premier lieu. Charges sociales lourdes, Régimes spéciaux, retraites à 50/55 ans/60, 35 heures, avantages acquis, privilèges des Sociétés nationales, autant de maintien forcené d'un ART de VIVRE où rien ne doit changer depuis la reconstruction du pays après la 2^{ème} guerre mondiale, les conséquences sont très lourdes pour l'emploi dans les emplois de main-d'œuvre, de production = simple, (sauf agriculteur pour cause de sécurité alimentaire) ce sont des millions d'emplois industriels ; un rapport parlementaire sur les conséquences de la mondialisation indique timidement 2002 000 pertes d'emplois dans le secteur des services dans les 5 prochaines années. Un appui parlementaire sur les Centres d'appel au Maghreb et en Inde, mais quid des services à la personne dits de proximité (aide à domicile, auxiliaire de vie, soins, infirmiers, médecins).

b) Les NTIC.

Filiation entièrement américaine d'Internet, depuis 1962, et l'US Air force créent un réseau capable de résister à une attaque nucléaire.

Les évolutions techniques permettant l'évolution du NET pour WORLD WIDEWOP sont assurées par W3C au MIT de BOSTON.

80 % des routeurs (meilleure route pour les données) CISCO : San José (Californie)

20 % restants sont à SUNNY VALE (1/4 h)

EXPLORER de MICROSOFT, NAVIGATOR de NESCAPE, SAFARI D'APPLE, sont américains et même FIREFOX logiciel libre appartient à une Sté COOP de MOZILLA (Californie)

Idem pour les moteurs de recherche et la messagerie instantanée.

ICAUN qui coordonne les adresses internet dans 18 pays – Asso. Privée de droit californien, sous tutelle du Département d'Etat du Commerce US.

Or, ce réseau Internet est devenu essentiel, indispensable, incontournable, non seulement au fonctionnement de l'économie, mais des sciences et techniques, et des défenses de la plupart des pays développés. Quel pouvoir de nuisance le cas échéant et quelle paralysie mondiale !

c) Industries de Défense et Espace.

Les industriels américains : BOEING-LOOKED, NORTHROP, RAYTHEON sont concentrés et unis face à EADS, THALES, BAE Systems qui sont éclatés et concurrents au point que les difficultés rencontrées par les Entreprises du secteur Naval et Terrestre (DCN, ALVIS, GRN) permettent à des industriels américains (General MOTORS, DYNAMICS, UNITED DEFENSE) d'intervenir sur les marchés européens, de prendre des sous-traitants, des participations, voire des acquisitions.

Même avec la création de l'AGENCE EUROPEENNE DE DEFENSE dotée d'un programme commun (A400M, TIGRE, NH60, prog. BOXER, frégates HORIZON), nos industries de l'Europe de Défense évoluent encore dans un environnement institutionnel, économique et juridique, non homogène, fragile et vulnérable.

d) Pour nos industries stratégiques (sidérurgie, nucléaire), qu'en est-il face à la mondialisation ?

Nous avons constaté le succès du raid MITTAL sur ARCELOR en juin 2006, grâce à l'information d'une taupe placée au cœur du dispositif. Connaissant les positions exactes d'ARCELOR et de la France, grâce à la taupe, MITTAL a pu ajuster sa stratégie et offrir au meilleur moment un prix des actions. ARCELOR qui se doutait de cet espionnage, avait presque interrompu toute photocopie et communication externe, en vain. La taupe, d'origine espagnole, a aujourd'hui une place de choix dans l'organigramme de la nouvelle Société Indienne.

En matière nucléaire, la Chine vient de choisir APIOOO WOSTINGHOUSE (racheté par TOSHIBA) pour les 4 premiers réacteurs de 3^{ème} génération, au détriment de l'Européen EPR (EUROPEAN PRESSURED WATER REACTOR) d'AREVA (SIEMENS-FRAMATOME).

Anne LAVUGROTON, Présidente d'AREVA, consciente du danger futur, avait refusé de transférer trop de technologie à la Chine, qui prévoit de passer de 4 à 30 réacteurs. La Chine a finalement pris prétexte du retard de 18 mois de chantier finlandais d'EPR, constructeurs de centrales.

En matière d'énergie, le développement de grands pays (Chine, Inde, Brésil) est devenu dépendant de ses approvisionnements et tourne à l'obsession.

La Chine récupère 12% de la demande mondiale (7 millions de barils/jour) : **2-Les diasporas et les communautés transnationales.**

- producteurs inclus
- voitures
- réserves stratégiques

Elle se tourne non seulement vers l'Afrique, mais aussi la Russie, l'Arabie, l'Amérique du Sud où elle établit avec Colombie/Equateur/Pérou, des sociétés mixtes.

L'Inde dépend à 70 % de ses importations d'hydrocarbures actuellement. Ce sera à 80 % en 2010.

e) Rôle des ONG.

Qui jouent une sorte de diplomatie non gouvernementale, par un activisme multiforme et une forme d'appropriation planétaire (200 000 ONG) de l'humanitaire aux ONG islamiques, à partir de 1990, du Soudan à l'Indonésie.

Pour les Français, une enquête révèle l'estime et la confiance qu'ils leur portent : avant l'ONU, au 2^{ème} rang derrière les forces armées.

Les Etats-Unis ont inclus leurs ONG dans une vision stratégique globale, un concept d'intégration civilo-militaire.

Une loi russe de contrôle des ONG a été votée fin 2005, réclamant et mettant en place un contrôle actif. Le Pérou et le Venezuela ont des projets législatifs similaires.

f) Le droit en devenir.

Face au changement de cadre spatial, temporel, culturel que représente la mondialisation, le droit est interrogé et doit répondre aux attentes. Il s'agit d'examiner les conséquences de la multiplicité des rapports humains sur le système juridique national ou international.

Deux axes de travail sont évoqués :

- **La mondialisation du droit** est actée depuis la seconde guerre mondiale avec le développement de normes internationales posant les principes universels tels que les droits des peuples à disposer d'eux même ou la notion de crime contre l'humanité. Mais l'érosion des repères de sécurité collective accentuée par l'effondrement du bloc de l'Est et la fin de la bipolarisation développe la violence contre les acquis démocratiques et l'ordre international. Les mutations opérées de l'ordre politique vers l'ordre économique entraîne une confusion du droit et des intérêts marchands pas toujours en équité.
- **Le droit de la mondialisation** est une notion non définie et en devenir. Le droit n'est pas un miroir fidèle de la mondialisation. Il n'avance pas à la même vitesse. Cependant un processus de formation de « droit mondialisé » est enclenché. La société internationale interroge de plus en plus le droit et de nouvelles juridictions de droit international développent leur propre jurisprudence. De nouvelles valeurs, références universelles développeraient alors une conscience juridique universelle. Les grandes questions de société font l'objet de débats tels que la responsabilité individuelle ou la peine de mort, le terrorisme.... De manière concrète, cela engendre l'extension de nouveaux domaines du droit tel le droit pénal international.

Si le droit se mondialise, il est constitué de plusieurs niveaux dans le fond et dans la forme. Une harmonisation pourrait se dessiner à deux échelles : un ensemble indestructible de principes universels (la dignité humaine n'est pas négociable) et une marge nationale d'appréciation.

Se pose alors la question d'une bonne gouvernance mondiale et des juridictions compétentes.

Face au désordre du marché, le droit serait l'expression des intérêts de l'humanité.

III-6 - Quelles leçons à tirer ?

C'est d'abord une plus grande sensibilité française à l'Intelligence Economique (I.E.). En juillet 2005, un haut responsable de la Défense économique a été nommé au gouvernement : Mr Alain Juillet. Est-ce suffisant ?

Le Conseil Economique et Social a fait de belles et intéressantes déclarations sur l'IE et la nécessité de son développement ! Tout cela est dans les brochures officielles.

Il faut aller beaucoup plus loin.

La sécurité de notre système informatique et télécom n'est pas acquise. C'est un élément clé. Dans une stratégie de conquête dictée par la mondialisation, l'énormité des enjeux financés interdit toute naïveté.

Au cœur de la caserne MORTIER, à Paris, la DGSE est une plaque tournante IE. On peut venir y consulter des informations sur les concurrents et tous les marchés de la planète.

Le déclic français dans le domaine de l'IE a été donné quand THOMSON CSF, en 1994, perd, contre toute attente, au profit de RAYTHEON, le margé brésilien SIVAN (système de surveillance de la forêt amazonienne) 1,3 MD\$.

Les services secrets découvrent que la NSA (Agence Nationale de Sécurité US), pilier du réseau d'écoute international anglo-saxon « ECHELON », avait intercepté des appels français, pour RAYTHEON, qui remonta à l'origine du montant des pots de vin.

La mondialisation, malgré tous ces désordres et ces tentatives louables d'adaptation et de réforme, est-elle un facteur de paix ?

En 2005, 58 réunions de paix multilatérales se sont déroulées dans le monde mettant en mouvement 289 500 militaires. Nous assistons, malgré l'aide humanitaire et les interpositions, à une intensité des conflits et à l'accroissement des dépenses militaires (en Chine, il est explosif).

L'idéologie libérale, angélique parfois, considère qu'un simple accroissement des échanges est générateur de paix.

Le seul rempart entre ces projets utopistes ou dangereux, reste l'Etat. Il construit la nation, établit l'essentiel des protections sociales, il forge une communauté.

L'écologie et le développement durable sont peut être des pistes intéressantes pour que l'Etat retrouve sa grandeur, dans un contexte où l'Europe prévoit de diminuer de 20% l'émission de gaz à effet de serre dans les 5 ans.

IV- ECOLOGIE et MONDIALISATION : vers une prise de conscience collective.

L'écologie est la science qui étudie les relations entre les êtres vivants et leur milieu naturel. Ici, l'être vivant privilégié est l'Homme et le milieu naturel est la planète Terre.

La mondialisation et l'écologie sont des sujets de l'actualité politique, économique, scientifique, médiatique, voir psychologique, philosophique et même religieux. En Europe et notamment en Allemagne, ce thème fait actuellement débat.

Ces sujets, bien que d'actualité, ne datent d'aujourd'hui, en effet, depuis son apparition, l'Homme tente d'améliorer ses conditions d'existence, de conquérir le monde et d'asseoir sa domination, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'environnement.

Il apparaît bien un paradoxe entre écologie et économie : **l'accroissement des profits dans les entreprises se fait bien souvent au détriment de l'environnement.**

La mondialisation est elle une menace pour l'environnement ?

Bien que l'eau, l'air, les sols et sous-sols, les êtres vivants soient liés entre eux, nous distinguons trois types de menaces :

A- Les menaces pour l'eau et le sol :

Le besoin de se nourrir pour une population qui passe de un milliard d'habitants en 1900 à huit-dix milliards vers 2050 est un problème crucial.

L'eau et les sols ne sont pas toujours disponibles en qualité et en quantité là où les populations en ont besoin : certains lieux sont pollués par les rejets biochimiques (engrais, pesticide, pluie acide, eutrophisation...) ou par le rejet de métaux lourds (fumées, éléments radioactifs, mercure...), de plus la moitié de la population mondiale réside dans un espace situé entre le Maroc et la Chine qui ne dispose ni de terres riches, ni d'eau en quantité suffisante, alors qu'un quart de la population mondiale, située dans les zones tempérées de l'hémisphère nord possède les meilleures terres.

Forcé de constater que le manque d'eau fait naître des conflits transfrontaliers (ex : le Proche-Orient) ou interrégionaux (ex : les eaux de l'Ebre).

Enfin, le manque de sols aggravent les risques d'érosion hydraulique et éolienne en parallèle avec la déforestation (ex : l'Amérique Latine et l'Afrique).

Des conflits sont donc prévisibles du fait de la croissance démographique, du développement économique et du réchauffement climatique. Selon la FAO, deux nouvelles régions se trouveraient en situation de pénurie : l'Asie du Sud (de l'Iran à l'Inde) et l'Afrique de l'Est (de l'Ethiopie à l'Afrique du Sud), alors que l'Europe du Nord-Ouest, de la Grande-Bretagne à la Pologne, se retrouverait en position vulnérable.

B- Les menaces pour le sous-sol et l'air :

Selon l'ADEME et l'AIE (Agence Internationale de l'Energie), la mondialisation devrait s'accompagner **d'un triplement de la consommation totale d'énergie** dans les pays en développement entre 1995 et 2020. On s'attend à un doublement de cette consommation pour la Chine et un triplement pour l'Inde.

Les matières premières sont également recherchées, l'exemple de l'acier dont la production a augmenté de 20% en cinq ans est essentiellement due à la consommation des pays tels que la Chine et l'Inde.

Les sociétés pétrolières et la FAI estiment que la production de pétrole devrait atteindre son sommet entre 2020 et 2030.

Pour les producteurs, la détention de matières premières devient un facteur stratégique majeur alors que pour les pays consommateurs, plus ou moins indépendants, l'accès aux réserves est un objectif géopolitique essentiel.

La consommation de ces énergies fossiles a des conséquences sur l'atmosphère : rejet d'oxydes d'azote par la circulation automobile et aérienne, pluies acides par la combustion d'énergies fossiles, émission de CO₂, mono et dioxydes d'azote... Le rapport récent du GIEC prévoit un réchauffement climatique d'origine anthropique de 1,8°C à 4°C, une élévation du niveau des océans de 28 à 43cm. D'ici là, des épisodes de canicules, sécheresses, tempêtes cyclones..., se produiront de plus en plus fréquemment.

C- Les menaces pour les être vivants :

La mondialisation modifie les écosystèmes et par conséquent, porte atteinte à la biodiversité. L'Homme fait disparaître de très nombreuses espèces vivantes sans même les avoir toutes inventoriées.

Les activités humaines produisent donc de nombreux déchets et certains d'entre eux ne sont pas recyclables.

Toutes ces menaces nous poussent à repenser notre mode de vie moderne, il paraît nécessaire de mieux gérer les ressources énergétiques mondiales, d'éduquer les Hommes sur les économies de matière, d'intégrer l'écologie dans l'entreprise pour un développement soutenable, acceptable pour notre planète.

V- LE DEVELOPPEMENT DURABLE : une réponse face à la mondialisation pour allier économie, écologie, politique et société.

Rappelons la **définition du Développement Durable (DD)**.

Dans le rapport Brundtland de 1987, la définition donnée : un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable a notamment amené une diversité d'acteurs et d'entreprises en particulier à prendre d'avantage en compte l'impact social, sociétal et environnemental de leurs activités économiques.

Entre une grave pénurie d'énergie et un dérèglement climatique majeur, personne, aujourd'hui, n'est en mesure de dire ce qui adviendra en premier. La seule chose qui semble certaine, c'est la réalisation de ces phénomènes d'ici une ou deux générations, au maximum. Le temps n'est donc plus à l'expectative.

Les gouvernements semblent en être conscients, les populations occidentales prétendent s'intéresser au sujet (mais jusqu'à quel point s'y investissent-elles ?), les populations les moins éduquées sont les premières à subir les affres de la nature...et, via les médias, attirent un instant le regard compatissant des générateurs de leurs malheurs, les sociétés dites civilisées ou développées.

Le terreau semble donc être favorable. Signe positif, les entreprises s'y sont déjà intéressées et tentent de concilier des objectifs en apparence contradictoires. Alibi, atout commercial, intérêts mercantiles ? Les services « communication » de ces groupes ont bien développé et rapporté aux « bons sujets » les éléments de langage de chaque domaine, surtout ceux qui peuvent arranger la politique souhaitée par ses dirigeants. Sont-ils pour autant foncièrement malhonnêtes ? Force est de constater que non. Ces acteurs majeurs de notre économie avouent clairement leur volonté de concilier Business et développement durable. On ne parle pas, à ce stade, essentiellement de réduction de moyens pour travailler (effectifs, mécanisation...dans le sens de l'analyse syndicaliste de base). Ils savent également que la valeur éthique d'une entreprise attire le chaland. De plus, des indicateurs

apparaissent pour les guider dans leurs choix (classement de l'observatoire de la valeur éthique des entreprises, par exemple), pour imposer les meilleurs effets auprès du public.

Pour l'entreprise, l'analyse est globalement la suivante :

- * un groupe ne peut se développer dans un monde à la dérive, un monde qui épuise ses ressources naturelles, où s'accroissent des catastrophes qu'on peine désormais à qualifier de naturelles :
 - un groupe industriel ou de services regroupe un ensemble constitué de trajectoires individuelles, de salariés sincèrement préoccupés par l'amélioration de l'environnement de leurs conditions de travail et par l'héritage qu'ils laisseront ;
 - le cadre réglementaire européen et français, impose régulièrement et rapidement de nouvelles normes plus exigeantes, qu'il est nécessaire d'appliquer au plus vite (demande légale + exigence des salariés, clients...) dans des cadres variés (normes de construction durable, de récupération des déchets...).
- * le développement durable peut être source d'innovation et par conséquent de recettes nouvelles.

Depuis plusieurs années, les entreprises se sont lancées dans cette voie. La période actuelle n'est que le résultat de cette communication « d'hier » et des grandes catastrophes naturelles récentes.

En 2003, par exemple, suite à l'appel du Président Chirac (19 février), La Poste, Danone et Areva se sont engagées, au côté de l'ONU, en faveur de l'économie responsable, initiée par Kofi Annan, en ratifiant le « pacte mondial » ou « global compact ».

Le pacte mondial s'appuie sur une plate-forme de neuf principes qui stipule que les entreprises doivent :

- 1) soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement proclamés ;
- 2) s'assurer qu'elles ne sont pas complices de violations des droits de l'homme ;
- 3) faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives ;
- 4) veiller à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5) veiller à l'abolition effective du travail des enfants ;
- 6) veiller à l'élimination de la discrimination dans les domaines de l'emploi et du travail ;
- 7) soutenir une approche préventive des défis écologiques ;
- 8) prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande ;
- 9) encourager l'essor et la diffusion de technologies favorables à l'environnement.

Le développement durable repose ainsi davantage sur des changements de comportement que sur des évolutions techniques. Les gouvernements donnent l'impulsion. Les entreprises intègrent ces « bons principes » dans leur stratégie, dans leur culture, dans leurs opérations quotidiennes, mais aussi dans les relations avec leurs employés, leurs clients, leurs partenaires. Ces engagements reposent en majorité sur les droits de l'homme, au sens de la déclaration universelle des droits de l'homme. Le développement durable, pour les entreprises diffère en cela de l'écologie pure, rapportée au monde industriel.

La Poste, Danone et Areva ont pris des engagements dans différents domaines (cf. en fiches jointes) :

La gouvernance : transparence, cadre déontologique clair, principes éthiques connus, lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, sensibilisation des collaborateurs à l'importance et aux enjeux du développement durable, mise en œuvre d'actions concrètes sur leur lieu de travail...relais auprès publics externes (élu, entreprises, associations, écoles, des pays et populations locales...).

L'environnement : actions ciblées afin de réduire les émissions de CO₂ (de 5% d'ici fin 2007 pour La Poste par adaptation de la flotte, organisation logistique...), processus de réduction à la source et valorisation des déchets, démarche d'éco conception, démarche de management environnemental sur les sites, intégration de objectifs DD et critères HQE pour les nouvelles constructions et rénovations,

diminution (de 5% par an pour LP) des consommations d'énergie et maîtrise des consommations d'eau.

Social : dialogue social renforcé, reconnaissance et considération des personnes, qualité et amélioration des conditions de travail, développement des compétences, responsabilisation et valorisation des initiatives (primes, brevets, institut Danone...), politique de recrutement (personnes handicapées, facilités d'accès, produits et services développés...), dispositifs de promotion égalitaire (parité H/F).

Sociétal : intégration des produits et services achetés et /ou commercialisés, demande du respect des mêmes règles aux fournisseurs ; dialogue, échanges, communication avec les milieux d'implantation (riverains, élus, populations, partenaires...) afin de recueillir les attentes, analyser les besoins, propositions, et intégrer aux processus décisionnels, si possible.

Rôles essentiels possibles dans le cadre de la mondialisation (volontaires ou moins...).

65% des entreprises voient des opportunités de développement liées au changement de climat .Le Business est très présent mais montre que le développement durable peut être un jeu à plusieurs facettes.

De part les pouvoirs qu'elles détiennent, les entreprises peuvent jouer avec les lois (ou se jouer des lois), les frontières, les hommes, les moyens (rapport richesse amenée/ richesses pays) et peuvent éventuellement apporter le « modèle » dans les pays qui ne seraient pas tentés de l'appliquer (Phase de mimétisme). Elles peuvent favoriser les échanges mondiaux et le commerce.

Le pouvoir financier ou budget de certaines entreprises est supérieur au budget de certains états.

Les capacités en capital (association, augmentation de capital, filiales...), en adaptation, réactivité des entreprises sont à l'avantage des grands groupes face à presque toutes les contraintes (lois, protectionnismes, usages, frontières...) grâce à leur « vision globale » des problèmes, et des solutions.

Les entreprises se donnent même parfois des missions d'ordre « général ou publique », type ONG, mais à VALEUR FINALE LUCRATIVE.

En ayant un poids économique dans certains pays modeste ou faiblement industrialisés, certaines entreprises « dictent » la déontologie, la « bonne pensée », le modèle de droit du travail... , favorisent les échanges inter pays et/ou peuvent éviter les conflits grâce à des équipes internationales. Certaines entreprises préconisent la consommation responsable ou le commerce équitable, dans le cadre de leur politique globale d'achats.

De part la composition d'équipes de travail internationales, polyglottes, les entreprises et leurs personnels peuvent faire passer des messages positifs tous azimuts. (Communication interne et externe, diffusion de modèles de vie).

Pour la production de CO2, mesure phare de l'écologie : les entreprises se regroupent pour les échanges des « droits à polluer », mais aussi pour rechercher des moyens de moins polluer.

Il y a quelques semaines, Jacques Chirac appelait à créer un ONU de l'écologie. Il est nécessaire de se rappeler que le secrétaire de l'ONU, Kofi Anan avait déjà abordé le sujet...sans résultats ?

La démarche de notre président a le mérite d'être louable, mais la vision de la France par l'étranger serait confortée : « encore les donneurs de leçon ! »(Paradoxe des pesticides, par exemple), à moins que le relais ne soit, cette fois, réellement efficace, parce qu'audible. Dans le cadre Européen, nous aurions des chances de voir quelques projets se transformer en réalisations, voir en résultats positifs pour notre environnement. Il est nécessaire, pour être mieux écouté de contribuer à œuvrer avec les entreprises et se servir de certaines, mondialement « bien implantées » afin de faire passer les messages. Dans ce cas, la mondialisation sera peut-être l'instrument de notre survie.

Demain, les thèmes à développer pourront être :

- la chaîne mondiale des échanges pour un développement partagé ;

- responsabilité des entreprises : gouvernance et finance pour un développement partagé ;
- rendre les villes, territoires (entités plus proches des citoyens)...acteurs de la mondialisation.

VI - MONDIALISATION : une dynamique inévitable, une chance pour la France et l'Europe.

La France dispose d'atouts, une démographie solide, une productivité du travail élevée, de nombreux domaines d'expertise, des entreprises leaders au niveau mondial, des services publics de qualité, des infrastructures excellentes, un taux d'épargne consistant et elle a déjà démontré dans le passé qu'elle avait su se redresser. **Aussi est-il possible de relever le défi de la mondialisation.**

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous préconisons des orientations, visant la cohérence, de mesures correctives qui peuvent se résumer dans **la formule** : « *humaniser, réformer, mutualiser, crédibiliser, pour promouvoir* ».

De plus, dans un contexte où l'écologie devient une préoccupation majeure, nous pensons que le « **développement durable** » devient une piste économique et sociale non négligeable, capable d'offrir à nos entreprises une véritable niche face à la concurrence mondiale.

Humaniser en premier lieu les conséquences de la mondialisation en optimisant les mesures sociales par une nouvelle approche ne fondant pas le système d'indemnisation sur des catégories socioprofessionnelles ou sectorielles mais en privilégiant l'aide individualisée. C'est aussi créer un meilleur dispositif de rééquilibrage entre les gagnants et les perdants de la mondialisation.

Réformer en diversifiant des mesures prenant en compte les trois facteurs précités. Mais il convient d'abord **d'activer le moteur de la croissance en privilégiant une politique économique d'offre et en donnant la préférence à l'emploi plutôt qu'à l'assistance.**

Par ailleurs, nous recommandons des orientations de réflexions et de réformes sur quatre plans :

- Le premier est de nous interroger sur les institutions, sur l'Etat et sur **notre rapport à l'État.**
- Le deuxième consiste à **revaloriser d'urgence le couple productivité-travail.** « *travailler plus, pour travailler tous* ». Il consiste finalement à nous engager vers plus de croissance.
- Le troisième concerne **l'éducation, la formation et la connaissance** pour retrouver le sens du savoir, de l'expertise, de l'excellence et l'efficacité de la recherche en vue de la croissance de demain. Il convient de retenir trois vecteurs : « *l'enseignement supérieur* », « *la recherche et la création* », « *l'enseignement de l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprise* ».
- Le quatrième concerne la cohésion de la société française, en raison de sa segmentation, de ses fractures.

Mutualiser davantage à l'échelon européen devient une nécessité. **Un haut niveau de cohésions et de coopérations** européennes nous semble déterminant à condition qu'elles soient engagées **dans une logique d'entreprise.** Le contexte de la mondialisation crée l'obligation de se redimensionner et d'évoluer vers la régionalisation. C'est également « *une façon de changer l'échelle de la démocratie, de lui faire faire un saut technologique au niveau régional* » d'autant que la constitution de grands ensembles organisés paraît être une réponse adaptée à cette mondialisation conduite par des Etats-continentaux.

VII - Conclusion.

La mondialisation est une réalité dynamique mais depuis le début du siècle, on peut constater qu'elle est devenue « *indissociable du retour en force de la géopolitique, des stratégies de puissance, des nationalismes, voire des empires historiques, dans un espace économique globalisé ...Elle est désormais porteuse de conflictualité autant que de prospérité et d'apaisement* » et tournera bien ou mal selon que la démocratie progressera ou non au niveau national, régional, et mondial.

Au lieu de l'appréhender de façon défensive comme une menace, la France doit désormais la saisir comme une opportunité et faire de sa maîtrise un projet national pour, au bout du compte, parfaire et **promouvoir** un modèle crédible de « **développement durable** » efficace mais qui laisse toute sa place à l'humain, qui garantisse le plus d'égalité possible.

C'est bien un projet cohérent avec l'éthique et la vocation historique de notre pays : proposer à nos partenaires, mais également au reste du monde, un modèle équilibré et régulateur entre marché et démocratie pour faire progresser l'espoir d'une « *démocratie-monde* ».

De plus, notre réussite face à la mondialisation ne pourra se faire sans une Europe forte politiquement. Cette réussite passe par une maîtrise des réformes en adéquation avec l'accélération de la mondialisation. Il y a aujourd'hui un **véritable paradoxe entre réformes politiques et rapidité des échanges**.

« Chacun tient son rang en fonction de sa seule puissance réelle et non d'un legs de l'histoire ».

ANNEXES

ANNEXE 1 : Les investisseurs étrangers ont créé 40.000 emplois en France en 2006.

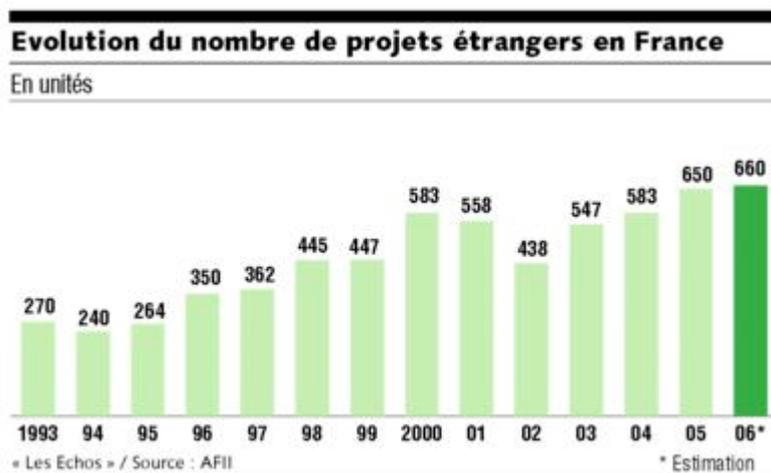
ANNEXE 2 : La France dans la mondialisation en quelques chiffres.

ANNEXE 1

Les investisseurs étrangers ont créé 40.000 emplois en France en 2006

[Les ECHOS, 28/02/07] CLAUDE FOUQUET

L'Agence française pour les investissements internationaux révèle aujourd'hui le bilan de 2006. Selon nos informations, près de 40.000 emplois ont été créés, le meilleur score enregistré depuis 1993. La tendance est forte dans l'industrie.



Voilà qui relativisera les discours sur les dégâts sociaux de la mondialisation. Selon le bilan 2006 présenté aujourd'hui par l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII), jamais, depuis 1993, les entreprises étrangères qui s'implantent en France n'avaient créé autant d'emplois. Christine Lagarde, ministre déléguée au Commerce extérieur, avait en partie levé le voile, il y a quelques jours, en réunissant à Bercy chefs d'entreprise et parlementaires qui l'avaient accompagnée lors de certains de ses déplacements. « Les investissements étrangers ont créé quelque 40.000 emplois », avait-elle alors glissé. A un ou deux postes près, c'est le chiffre précis que confirmera aujourd'hui l'AFII, soit une progression de 32 % par rapport aux 30.146 postes nouveaux créés en 2005. Selon nos informations, le nombre de projets d'investissement recensés a augmenté, lui aussi, mais dans une proportion bien moindre (à peine plus de 2 %, soit environ 660 projets, contre 650 en 2005), ce qui pourrait indiquer que la taille moyenne des investissements, après avoir connu une baisse régulière entre 2002 et 2005, s'inscrit en forte hausse en 2006 (autour de 60 emplois par projet).

Le bilan présenté ce matin permet aussi de battre en brèche certaines idées reçues. Tout d'abord, si la Chine et l'Inde font peur, au point que l'affaire Mittal-Arcelor a marqué les esprits, force est de constater que la première source d'investissement en France reste l'Europe. En 2006, près de 65 % des emplois créés par des investisseurs étrangers l'ont été par une firme du Vieux Continent : l'Allemagne arrive en tête, suivie de la Suède, des Pays-Bas et de l'Espagne. L'Amérique du Nord vient ensuite avec 27 % des postes, ce qui en fait de loin le premier investisseur étranger dans l'Hexagone, suivie de loin par les pays d'Asie (7,1 %). Mais la montée en puissance de la Chine est réelle au point qu'elle aurait créé en 2006 plus d'emplois en France que le Japon. Se hissant ainsi au 7^e rang des investisseurs étrangers.

Autre idée reçue : les délocalisations seraient le signe que la France n'attire plus de projets industriels. Là encore, 2006 va à l'encontre de ce présumé. Les éléments réunis par l'AFII montreraient une reprise des créations d'emplois dans l'industrie et une tendance moins affirmée dans le tertiaire. La reprise par le chinois Bluestar de l'activité silicone de Rhodia, la création par l'anglais GlaxoSmithKline d'une usine de production de vaccins dans le Nord ou bien encore l'extension d'Eurocopter dans les Bouches-du-Rhône illustrent cette vigueur de l'investissement industriel.

L'Hexagone garde des atouts

Enfin, le bilan présenté aujourd'hui montre que, face à la concurrence des autres sites d'investissement européens, l'Hexagone garde des atouts. Si les extensions de sites déjà existant restent majoritaires (autour de 40 % du total des emplois créés), les créations restent stables (autour de 35 %), tandis que les reprises d'activité progressent.

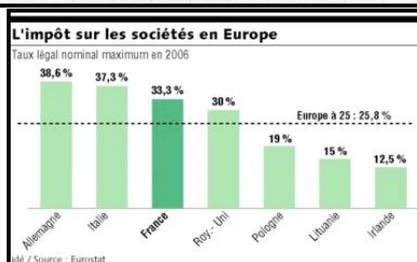
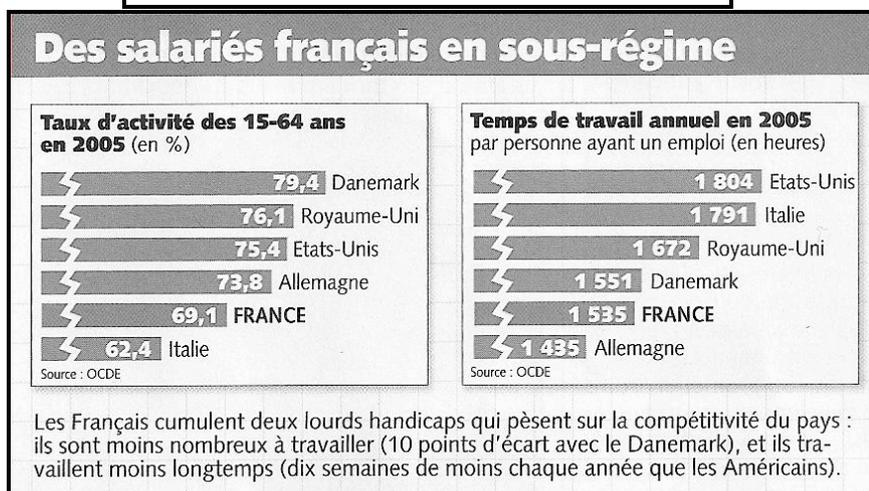
ANNEXE 2

La France dans la mondialisation en quelques chiffres

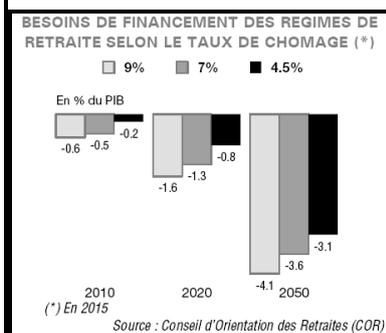
Aujourd'hui force est de constater que ce n'est pas le cas : la France est le pays de l'Europe occidentale qui semble le moins bien tirer parti de la mondialisation. Aussi, il s'y diffuse assez largement des analyses critiques sur la mondialisation que reflètent les sondages d'opinion (plus de 60% des français ont une image négative de l'économie de marché) ce qui explique la montée en puissance de l'impopularité du libéralisme.

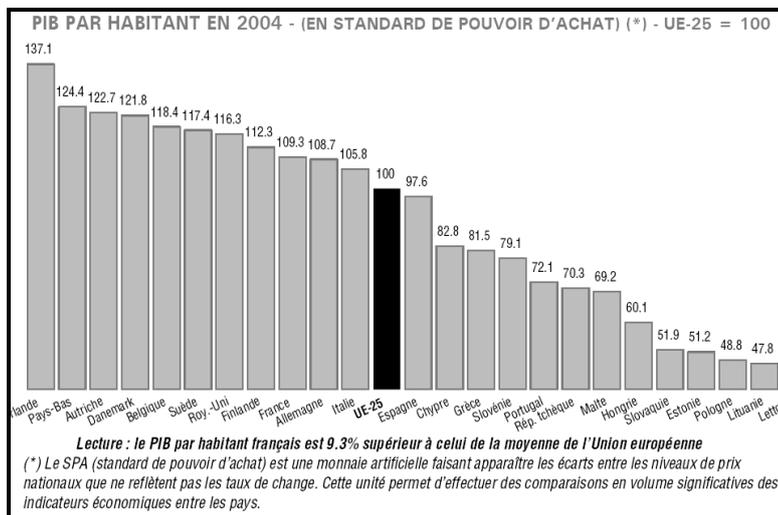
Quelques données chiffrées pour mieux comprendre la position de la France :

TAUX D'ACTIVITE					
En % de la population en âge de travailler					
	FRA	ALL	USA	RU	UE-15
15-24 ans	37.5	47.5	61.1	67.4	49.2
25-54 ans	86.6	87.7	82.8	83.8	83.9
55-64 ans	39.6	44.2	62.3	58.0	44.6



	Dépenses publiques		Dette publique		Prélèvements obligatoires
	Mds euros	% PIB	Mds euros	% PIB	
1985	374.8	51.6	227.7	30.3	43.6
1990	485.7	49.6	363.6	35.3	44.3
1995	651.2	54.2	657.8	55.1	42.7
2000	745.8	51.7	817.0	56.7	44.1
2001	773.6	51.7	840.8	56.3	43.8
2002	816.9	52.7	901.4	58.2	43.1
2003	851.3	53.5	995.6	62.4	42.8
2004	884.4	53.3	1069.2	64.4	43.1
2005	920.3	54.0	1138.4	66.8	44.1





LE BESOIN DE FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (1)
 (CAPACITE (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT)

	En % du PIB				LFI 2006	Valeur 2005 (mds euros)
	2002	2003	2004	2005		
Administrations centrales	-3.0	-3.6	-2.6	-2.6	-2.6	-44.1
Administrations locales	0.1	0	-0.1	-0.1	-0.1	-1.8
Administrations de sécurité sociale	-0.2	-0.6	-1.0	-0.2	-0.2	-3.8
Solde au sens de Maastricht	-3.2	-4.2	-3.7	-2.9	-2.9	-49.7

(1) Au sens de la comptabilité nationale européenne

1. Le facteur économique, des politiques inadaptées :

Sur le plan économique à force d'utiliser la dépense publique comme source de financement, l'Etat s'est progressivement surendetté – dette publique de près de 67%⁴ du PIB, 1 200 milliards d'euros (dont près de 60% de la partie négociable est détenue par l'étranger) sans compter les engagements de l'Etat en matière de retraite des fonctionnaires – et ses marges de manœuvre deviennent excessivement faibles.

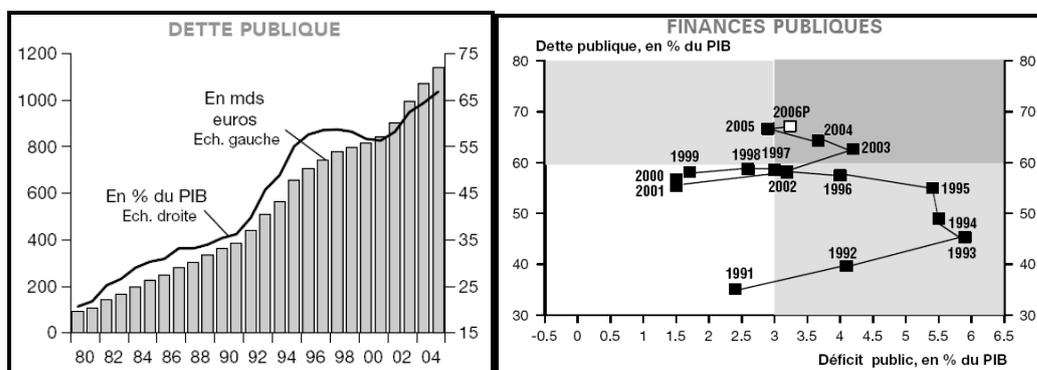


Tableau 2 - Part des dépenses publiques dans le PIB

	1993	2000	2005
Belgique	56,2	49,1	50,1
Danemark	60,6	54,2	53,2
Allemagne	48,2	45,1	46,8
Grèce	52	51,1	46,2
Espagne	44,1	39	38,2
France	54,4	51,6	54,3
Irlande	45,1	31,5	34,5
Italie	56,1	46,2	48,2
Luxembourg	45,5	37,7	43,3
Pays-Bas	56,0	43,6	45,7
Autriche	56,7	51,4	49,6
Portugal	47,8	43,1	47,8
Finlande	64,7	48,3	50,7
Suède	72,4	56,8	56,6
Royaume-Uni	46,1	39,8	45,5

Note : pour l'Espagne, année 1995 et non 1993.
 Source : Eurostat, comptes nationaux.

UNION : CE QUE PÈSE LA PROTECTION SOCIALE

La plus grande disparité règne en Europe. Quand la Suède, le Danemark, la France et l'Allemagne consacrent plus d'un tiers de leur PIB à leur protection sociale, l'Estonie et l'Irlande ne dépendent que 13,4 et 16,5%. Trois modèles d'Etat providence coexistent: libéral anglo-saxon, social-démocrate scandinave ou conservateur continental.

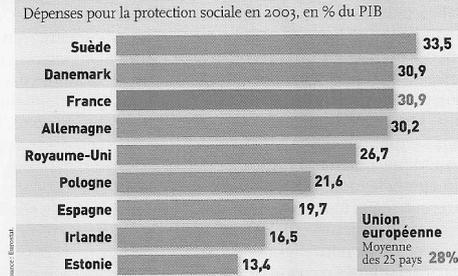


Tableau 1 - Prélèvements fiscaux et sociaux en proportion du salaire brut

Cas-type : célibataire (%)

année 2005

	Au niveau du salaire moyen				Variation du prélèvement	
	Impôts sur le revenu nets de transferts (1)	Cotisations employés (2)	Cotisations employeurs (3)	Prélèvement social et fiscal (1+2+3)	Entre 0,67 salaire moyen et le salaire moyen en points	0,67 salaire moyen et 1,67 salaire moyen en points
Belgique	27,9	14,0	30,3	72,2	9,3	16,7
Danemark	30,4	10,6	0,7	41,7	2,1	10,3
Allemagne	20,8	20,9	21,0	62,7	6,2	6,1
Grèce	5,6	16,0	28,1	49,7	5,7	14,4
Espagne	13,9	6,4	30,7	51,0	4,3	8,5
France	15,4	13,6	42,3	71,3	18,9	23,4
Irlande	12,5	5,2	10,8	28,5	6,4	17,9
Italie	18,1	9,2	33,2	60,5	5,0	11,1
Luxembourg	12,6	13,9	3,6	40,1	6,2	14,6
Pays-Bas	10,5	21,7	10,4	42,6	-5,6	-2,9
Autriche	14,0	18,1	29,1	61,2	6,3	9,7
Portugal	10,1	11,0	23,7	44,8	5,5	12,3
Finlande	24,9	6,4	24,0	55,3	6,3	13,5
Suède	24,0	7,0	32,4	63,4	1,8	10,3
Royaume-Uni	17,4	9,1	10,5	37,0	4,3	8,6
États-Unis	15,8	7,8	7,8	31,4	2,5	7,5

Des chiffres qui expliquent beaucoup de choses.

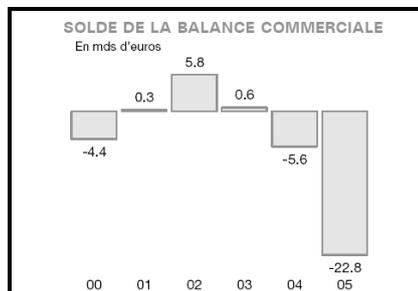
Notes : en France, la CSG et la CRDS, qui sont juridiquement des impôts, sont, dans ce tableau, comptabilisées comme impôts sur le revenu, au même titre que l'impôt progressif sur le revenu des personnes physiques. Le prélèvement fiscal est réduit de la prime pour l'emploi. De façon similaire, les transferts monétaires dont peuvent bénéficier les salariés viennent, dans chaque pays, en réduction du prélèvement fiscal.

Les taux de prélèvement présentés dans les quatre premières colonnes sont exprimés en % du salaire brut

Source : Taxing wages, OCDE, 2006c.

CONTRIBUTION A LA CROISSANCE

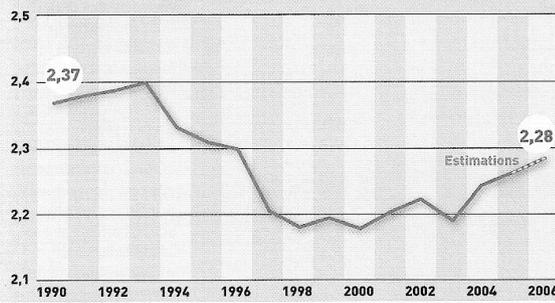
En points de PIB	00	01	02	03	04	05	06P
Demande interne	4.4	2	1.3	1.8	3.1	2.4	2.2
Commerce extérieur	-0.4	0.1	0	-0.9	-1.1	-1	-0.5
PIB	4.1	2.1	1.3	0.9	2.1	1.4	1.8



En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, qui sont des éléments déterminants de la croissance, avec 19,5% du budget de l'Etat pour l'enseignement scolaire⁵ et 6,8% pour la recherche et l'enseignement supérieur, l'enjeu est de taille, d'autant que ces pourcentages ne sont pas à rapporter à 100%, mais à 83,9%, les intérêts de la dette publique absorbant de façon incompressible 16,1 % du budget.

LA FRANCE INVESTIT PEU DANS LA RECHERCHE

Ratio dépense intérieure de R&D/PIB de la France (en %)

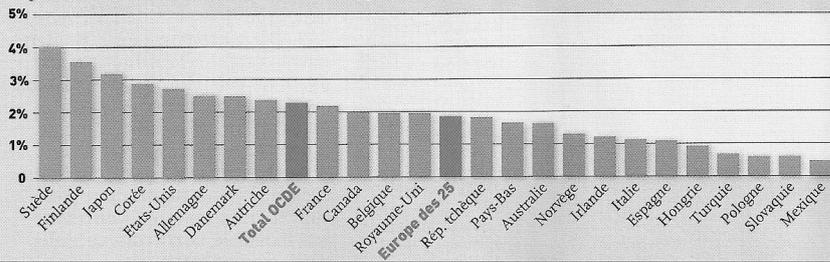


Avec 2,28% estimés en 2006, l'Hexagone est loin d'atteindre l'objectif communautaire de 3% du PIB consacrés à la recherche-développement, même si des efforts ont été entrepris depuis 2000 pour retrouver les niveaux des années 90. Sur le moyen terme, on ne note aucune véritable inflexion à la hausse des dépenses.

Source : Agence nationale de la recherche (ANR).

R&D : L'EUROPE SE SITUE LOIN DERRIÈRE LES ETATS-UNIS

Dépenses intérieures brutes de recherche-développement en % du PIB



L'Union européenne consacre des dépenses bien moindres que les Etats-Unis et le Japon à la recherche-développement. Si la France dépense un peu plus que la moyenne des pays de l'Union européenne, elle reste loin des pays nordiques les plus actifs, comme la Finlande et la Suède, et même de son voisin allemand.

Source : Rapport de l'OCDE, 2006.

Tableau 3 - Investissement, dépenses de R&D et part des entreprises dans ce financement

	Taux d'investissement hors logements (% PIB) moyenne 1993-2005 (a)	Taux d'investissement total (% PIB) moyenne 1993-2005	Dépenses de R&D (% PIB) en 2004 (b)	Part des entreprises dans le financement R&D (%) en 2003
E.U. à 15	15,5	20,4	1,9	54,6
Belgique	15,4	20,0	1,9	60,3
Danemark	16,5	20,3	2,5	59,9
Allemagne	14,4	21,2	2,5	66,3
Grèce	18,4	22,7	0,6	30,7
Espagne	18,4	23,8	1,1	48,4
France	14,9	19,0	2,2	50,8
Irlande	13,9	19,7	1,2	59,5
Italie	16,0	20,1	1,1	nd
Luxembourg	19,0	21,9	1,7	80,4
Pays-Bas	16,8	22,2	1,8	51,1
Autriche	16,4	21,8	2,2	45,2
Portugal	15,6	24,5	0,7	31,7
Finlande	13,8	18,2	3,5	70,0
Suède	14,5	16,2	3,7	65,0
Royaume-Uni	15,2	18,2	1,8	43,9
USA			2,7	61,4
Japon			3,2	74,5

(a) moyenne 1993-2000 pour la Belgique.

(b) 2003 pour l'Italie et le Japon.

Source : Eurostat. Moyenne 1993-2005 pour les taux d'investissement, année 2004 pour la part des dépenses de R&D dans le PIB, 2003 pour la proportion des entreprises dans le financement.

FRANCE : AUCUNE UNIVERSITE DANS LE TOP 20

Nombre d'universités classées parmi les meilleures mondiales

	TOP 20	TOP 100	TOP 500
Amérique du Nord	17	57	180
Total Europe	2	35	205
Royaume-Uni	2	11	43
Allemagne	-	5	40
France	-	4	21
Asie pacifique	1	8	93
Amérique latine	-	18	-
Afrique	-	-	4

Classement réalisé en fonction des récompenses académiques (Nobel, Fields...) des anciens élèves et des professeurs, ainsi que des publications du corps enseignant.

Seules quatre universités françaises sont classées parmi les 100 premières mondiales : Paris VI (45^e place), Paris XI (64^e), Strasbourg I (96^e) et l'Ecole normale supérieure de Paris (99^e). En Europe, la France se situe derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne, à égalité avec la Suède et juste devant la Suisse (qui compte 3 universités dans le top 100).

Source : Institute of Higher Education, Shanghai Jiao Tong University, 2005.